



demande de régularisation de contrat

Par **BABALOU**, le **01/04/2012** à **21:30**

Bonjour,

Je suis cadre en qualité de responsable de magasin

Je travaille avec un contrat de 45h/s

Les nouveaux responsables sont a 39h/s en agent de maîtrise

ai je le droit de réclamer a mon employeur une régularisation de mes heures contrat car le contrat 45h/s est illégal en France?

Merci d'avance de votre aide

Par **P.M.**, le **02/04/2012** à **09:12**

Bonjour,

Effectivement, c'est un paradoxe de prévoir dans un contrat de travail un horaire non conforme au Code du Travail qui restreint la durée légale à 44 h au maximum sur une période de 12 semaines, mais cela ne devrait pas vous empêcher de revendiquer la rémunération sur cette base...